

Budget prévisionnel de l'association

Budget prévisionnel de l'association, approuvé par l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice. Pour vous aider dans votre démarche, le Département vous propose un modèle de budget prévisionnel. Celui-ci doit être rempli avec attention. En cas d'octroi d'une aide, le Conseil Général doit être en mesure de vérifier la cohérence entre les prévisions et les réalisations.

1.

Association : CDE Meuse

Exercice 2022

2023 Date de début :

01/09/22

Date de fin :

31/08/23

CHARGES	MONTANT EN EUROS ⁽¹⁾	PRODUITS	MONTANT EN EUROS ⁽¹⁾
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et de prestations de services	4 000 €	Marchandises	1 000 €
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestation de services	
Fournitures non stockables	1 400 €	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		Billetterie	
Fournitures administratives		74 – Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat : (à détailler)	
61 – Services extérieurs			
Sous-traitance générale			
Locations	1 000 €	Région(s) :	
Entretien et réparation			
Assurance	130 €	Département(s) :	5 500 €
Documentation			
Divers			
62 – Autres services extérieurs		Communes(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions, réceptions	2 300 €	Organismes sociaux (à détailler) :	
Frais postaux et de télécommunications	100 €	FFE (DFA 2023)	2 500 €
Services bancaires, autres	70 €		
63 – Impôts et taxes		Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunération		CNASEA (emplois aidés)	
Autres impôts et taxes		Autres recettes	
64 – Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales		75 – Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Cotisations	
65 – Autres charges de gestion courante		Autres recettes	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
		Sur opération de gestion	
		Sur exercices antérieurs	
68 – Dotation aux amortissements provisions pour renouvellement)		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES	9 000 €	TOTAL DES PRODUITS	9 000 €

⁽¹⁾ ne pas indiquer les centimes d'euros

⁽²⁾ Le budget doit être équilibré et doit faire figurer le montant de la subvention sollicitée